

## DEMANDE de F.F.I.

- demande manuscrite adressée au DG de la CRF ;
- acte de décès ou Certificat de cause de mort (original) ;
- arrêté de concession de pension ;
- procès-verbal du Conseil de famille désignant un représentant légal ;
- photocopie de la carte nationale d'identité du représentant désigné ;
- photocopie de la carte biométrique.

**NB.** : Dossier à fournir en double

FFI : Frais Forfaitaires d'Inhumation.